



VILLE D'AUBANGE

Annexe 25



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur **Julien NAISSE** [REDACTED]

Le terrain concerné est situé Rue de la Fraternité, 3 à 6792 HALANZY, et cadastré 3e division, section C, numéro 1578.

Le projet consiste en la **réfection des façades et régularisation d'une enseigne publicitaire**, et présente les caractéristiques suivantes :

Motif(s) de l'annonce de Projet : *Ecart au Guide Communal d'Urbanisme* :

- Enseigne publicitaire occultant une baie existante

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h à l'adresse suivante : Service urbanisme, Rue Haute - ATHUS n°22 à 6791 Athus.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme (téléphone : 063/43.03.10, mail : urbanisme@aubange.be, dont le bureau se trouve Rue Haute n° 22 à 6791 Athus.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29/10/2026 au 12/11/2026 au Collège communal (référence du dossier 205/26) : la présente annonce de projet sera affichée sur le terrain, par le demandeur, à front de voirie et lisible de celle-ci, **à partir du 23/10/2026** et pendant toute la durée de l'annonce de projet.

- soit par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue Haute - ATHUS n°22 à 6791 Athus
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aubange.be

Situation à régulariser

